

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 19 février 2018, se tenait à 19h00 une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Karène Langlois, René Desrosiers, Mathieu Pelletier, David Pelletier, Roger Labrecque, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Michel Paris est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil lundi le 19 février 2018 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de l'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h05.

### 1- RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV

2018-02-50

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire faire la rénovation de ses bâtiments dédiés au loisir ainsi que refaire les bandes de la patinoire extérieure;

**Il est proposé par Karène Langlois**

**Appuyé par Mathieu Pelletier**

**Et résolu à l'unanimité:**

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la présentation du **projet d'amélioration aux installations sportives et récréatives de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **désigne** madame Louise Boivin, directrice générale, **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

**2- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**3- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par David Pelletier la fermeture de l'assemblée à 19h50.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière